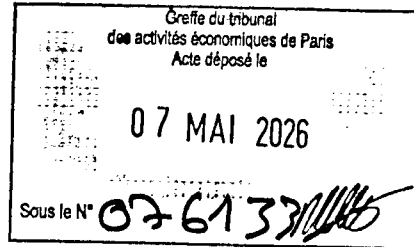


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 07/05/2026 - 76133 - 2023 B 36911 - 980 745 665 - 2M NEGOCE

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

## SASU 2M NEGOCE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 80 rue de cléry, 75002 Paris  
RCS Paris 980 745 665



## DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six,  
Le 6 mai,

Monsieur Mustapha El Hadi,  
demeurant à Deuil La Barre,  
associé unique et Président de la société SASU 2M NEGOCE,

a pris les décisions suivantes :

### 1. Approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître :

- un chiffre d'affaires de : 2 130 500 €
- un résultat net bénéficiaire de : 201 464 €

### 2. Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 201 464 €, de la manière suivante :

- 201 464 € au compte "Report à nouveau".

### 3. Quitus au Président

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

### 4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Fait à Paris,  
Le 6 mai 2026

Signature de l'associé unique :

Mustapha EL Hadi  
2M NEGOCE  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél 00 50 37 42 43  
RSC Paris 980 745 665

---

# **2M NEGOCE**

## **Liasse fiscale 2025**

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

*Version de travail éditée le 07/04/2026*

HMT EXPERTISE ET CONSEIL  
85 RUE GALLIENI, 95170 DEUIL-LA-BARRE  
RCS PONTOISE  
SIRET 91760250600019

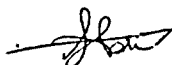


**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 57 42 43  
RSC Paris 930 745 665



Exercice ouvert le		01/01/2025	et clos le		31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					Régime réel normal		<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>							
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>							
Désignation de la société				Adresse du principal établissement			
2M NEGOCE - SIREN : 980745665				**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****			
Adresse du siège social				Ancienne adresse en cas de changement			
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
<b>B ACTIVITÉ</b>							
Activités exercées					Si vous avez changé d'activité, cocher la case		<input type="checkbox"/>
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>							
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		158 964	Déficit		0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
	Bénéfice imposable à 15%		42 500				
<b>2. Plus-values</b>							
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%			
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)					
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>							
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>							
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)							<input type="checkbox"/>
<b>5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)</b>							
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :			
<b>6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)</b>							
Base d'imposition :		Taux d'imposition :					
<b>D IMPUTATIONS</b>							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
<b>F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					Si oui, Indication du logiciel utilisée		
<b>COMPTABLE ET/OU CONSEIL</b>							
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF				

**HMT EXPERTISE ET CONSEIL**  
 85 RUE GALLIENI, 95170 DEUIL-LA-BARRE  
 RCS PONTOISE  
 SIRET 91780250600019



**2M NEGOCE**  
 80 rue de Cléry  
 75002 PARIS  
 Tél. 06 50 57 42 43  
 RSC Paris 980 745 665

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case :	<input checked="" type="checkbox"/>				
<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>							
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	<b>a</b>					
	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		<b>c</b>					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		<b>d</b>					
Montant des autres distributions:		<b>e</b>					
		<b>f</b>					
		<b>g</b>					
		<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		<b>j</b>					
Montant des revenus répartis		<b>Total (a à h)</b>					
<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires
<b>I DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>							
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %			
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
	MVLT réalisée au cours de l'exercice						
	MVLT restant à reporter						
<b>K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél: 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

# 1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

  
 N° 15949 \* 08  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDECLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <b>2M NEGOCE - SIREN : 980745665</b>						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois <b>12</b>				Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le 31/12/2025		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
Capital souscrit non appelé		<b>TOTAL (I)</b>	AA			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		autres immos incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS		
		Autres immos corporelles	AT	AU	1 180	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
		Participations	CS	CT		
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières	BH	BI		
		<b>Total (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>1 699</b>	<b>BK</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW			
	<b>CRÉANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3)	BX	125 726	BY	125 726
		Autres créances (3)	BZ		CA	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC	
	<b>DIVERS</b>	V.M.P. (dont actions propres: )	CD		CE	
Disponibilités		CF	145 502	CG	145 502	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
	<b>Total (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>271 228</b>	<b>CK</b>	<b>271 228</b>	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
<b>Total général (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>272 927</b>	<b>1A</b>	<b>1 180</b>	<b>271 747</b>
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances	

**2M NEGOCE**  
 80 rue de Cléry  
 75002 PARIS  
 Tél : 06 50 57 42 43  
 RSC Paris 980 745 665

## 2. BILAN – PASSIF avant répartition

DCFIP N° 2051-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		2M NEGOCE - SIREN : 980745665		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC	
	Réserve légale (3)				DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF	
	Autres réserves (dont rel. achat œuvres orig. artistes vivants)		EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH	112 631
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>				DI	155 348
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées				DK	
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	<b>269 079</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
	Avances conditionnées				DN	
	<b>TOTAL (II)</b>				DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>				DR	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	
	Dettes fiscales et sociales				DY	2 669
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Instrument financier à terme				D1	
<b>Compte de régul.</b>	Autres dettes				EA	
	Produits constatés d'avance (4)				EB	
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	2 669	
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation				ED		
<b>TOTAL (V)</b>				EE		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	<b>271 747</b>	
<b>RENVIS</b>	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 669	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél : 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

### 3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise :		2M NEGOCE - SIREN : 980745665				Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	2 130 500	FB		FC	2 130 500		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG		FH		FI			
	Chiffre d'affaires nets	FJ	2 130 500	FK		FL	2 130 500		
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>						FR	<b>2 130 500</b>	
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	1 916 150		
	Variation de stocks (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	12 320		
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés					FX			
	Salaires et traitements					FY			
	Cotisations sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	566	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
	Autres charges (12)						GE		
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>						GF	<b>1 929 036</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	<b>201 464</b>		
Opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>						GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>						GW	<b>201 464</b>		

**2M NEGOCE**  
80 rue de Clichy  
75002 PARIS  
Tél: 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

## 4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2M NEGOCE - SIREN : 980745665</span>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
	Produits exceptionnels (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (VIII)	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX) HJ	
Impôts sur les bénéfices		(X) HK	46 116
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>2 130 500</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>1 975 152</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)</b>		HN	<b>155 348</b>
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		1G	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A8
dont cotisations facultatives Madelin	A10	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél : 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

# 5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>				Néant <input type="checkbox"/>						
CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9	KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	dont composants	M1	KM	KN	KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants	M3	KS	KT	KU		
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	KW	KX		
		Matériel de transport				KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 699	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL	LM		
	TOTAL III				LN	1 699	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T			
	Autres participations				8U	8V	8W			
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V			
	TOTAL IV				LQ		LR	LS		
Total général (I + II + III + IV)				ØG	1 699	ØH	ØJ			
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
				Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	LV	LW	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	ML		
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	1 699	MU
		Emballages récupérables et divers				IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III				IY	NG	NH	1 699	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations				IO	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G		
	TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H		
Total général (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	1 699	ØM		

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <b>2M NEGOCE</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <b>31/12/2025</b>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
<b>CADRE B</b>		<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

# 6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M. NEGOCE</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement								CY	EL	EM	EN
Fonds commercial								RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles								PE	PF	PG	PH
<b>TOTAL I</b>								RK	RM	RN	RO
Terrains								PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre							PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui							PR	PS	PT	PU
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions							PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels								PZ	QA	QB	QC
Autres Immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers							QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport							QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier							QL	614 QM	566 QN	1 180 QO
	Emballages récupérables et divers							QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL II</b>								QU	614 QV	566 QW	1 180 QX
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>								ØN	614 ØP	566 ØQ	1 180 ØR
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Installations gales., agenc. et aménag.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)</b>		NW			NY						
				<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)</b>							
							<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)</b>	NZ			
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>											
								Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations										SP	SR

2M NEGOCE  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tel : 06 56 37 42 43  
RSC Paris 980 745 665

## 7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGF-P N° 2056-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1		2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél: 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

**2M NEGOCE**  
 80 rue de Cléry  
 75002 PARIS  
 Tél : 06 50 57 12 73  
 RSC Paris 980 745 665

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2057-SO 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	125 726	125 726			0			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		Provisions pour dépréciation antérieurement constituée		UO								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
<b>TOTAUX</b>					VT	125 726	VU	125 726	VV	0			
RENVIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
				à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
		Personnel et comptes rattachés		8C									
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
		État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E	2 206	2 206		0		0	
				Taxe sur la valeur ajoutée		VW	462	462		0		0	
				Obligations cautionnées		VX							
				Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	0	0		0		0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
		Groupe et associés (2)		VI									
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ									
		Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>					VY	2 669	VZ	2 669		0		0	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK									

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél: 01 40 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

## 9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFP N° 2058-A-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <b>2M NEGOCE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						Exercice N clos le 31/12/2025	
<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						<b>WA 155 348</b>	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY		
Impôt sur les sociétés				I7 <b>46 116</b>			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7 K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)		I8		
			- imposées au taux de 0%		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW WQ
					Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
<b>TOTAL I</b>						<b>WR 201 464</b>	
<b>II - DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>WS</b>
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV		
			- imposées au taux de 0 %		WH		
			- imposées au taux de 19 %		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%				I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY	
Majoration d'amortissement						XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5 XF
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.		Bénéfice (I - II)		XI	<b>201 464</b>		
		Déficit (II-I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)</b>						<b>XN 201 464</b>	<b>XO</b>

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél : 05 60 57 42 43  
B&C Paris 980 745 665

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTEGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

## 10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés			ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges		BX		BY
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
Totaux (Cadre III)		YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI		ligne WU
<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	
	L1			Montant net à la fin de l'exercice

2M NEGOCE  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél. 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

# 11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	100	
						- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	148 731		Dividendes	ZE	36 000		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	Total I	ØF	148 731		Report à nouveau	ZG	112 631		
							Total II	ZH	148 731
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT			
	Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	9 600		
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV			
	Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	2 720		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052							ZJ	12 320
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052							YX	
TVA	Montant de la TVA collectée					YY	117 178		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	105 851		
DIVERS	Montant brut des salaires					ØZ			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition					ØS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK			
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK	Plus values à 0%	JL		
				Plus values à 19%	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN	Plus values à 0%	JO		
				Plus values à 19%	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR	
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT		

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél 06 10 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DCFIP N° 2059-A-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
<b>TOTAL</b>							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)		B	
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							C

**2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tél : 06 80 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

**ZM NEGOCE**  
 80 rue de Cléry  
 75002 PARIS  
 Tél : 06 50 57 42 43  
 Réc Paris 980 745 665

13. SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b>					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
	.....	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	<b>TOTAL 2</b>				
<b>B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b>					
<small>(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)</small>					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		<input type="checkbox"/>
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	<b>TOTAL</b>				

**2M NEGOCE**  
80, rue de Cléry,  
75002 PARIS  
Tél : 01 60 67 42 43  
RSC Paris 980 745 665

# 14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>2M NEGOCE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
<b>I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU</b>						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
<b>II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19%		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
	N-1					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

**2M NEGOCE**  
 80 rue de Cléry  
 75002 PARIS  
 Tel: 00 50 57 42 43  
 RSC Paris 980 745 665

**15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

**2M NEGOCE**

80 rue de Cléry

75002 PARIS

Tel : 06 50 57 42 43

RSC Paris 980 745 665

## 16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2M NEGOCE</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : <u>01/01/2025</u> et clos le : <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectifs moyens du personnel :	YP			
	dont apprentis	YF		
	dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>				
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 130 500	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
	Total 1	OX	2 130 500	
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	Total 2	OM		
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Achats	ON		1 917 620	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		1 250	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		9 600	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY			
	Total 3	OJ	1 928 470	
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	202 030
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		202 030	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		2 130 500	
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2025 au 31/12/2025	
Date de cessation	HR			

2M NEGOCE

80 rue de Cléry

75002 PARIS

Tél. 06 50 57 42 43

RSC Paris 940 745 665

# 17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <b>2M NEGOCE - SIREN : 980745665</b>			Néant <input type="checkbox"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique .....	Dénomination .....		
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....	
Adresse :			

Forme juridique .....	Dénomination .....		
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....	
Adresse :			

Forme juridique .....	Dénomination .....		
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....	
Adresse :			

Forme juridique .....	Dénomination .....		
N° SIREN (si société établie en France) .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....	
Adresse :			

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre	MONSIEUR	Nom complet	EL HADI Mustapha		
Nom d'usage			% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	22/02/1988	N° Département	99	Commune	arab sebah ziz
				Pays	MAROC
Adresse :					
3 place des Aubépines					
95170 Deuil-La-Barre					
FRANCE					

Titre	Nom complet			
Nom d'usage			% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :				

**2M NEGOCE**  
 80 rue de Cléry  
 75002 PARIS  
 Tél: 06 50 67 42 43  
 RSD Paris 980 745 665

# 18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DCFP N° 2059-G-SD 2026  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2M NEGOCE - SIREN : 980745665</span>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

**2M NEGOCE**  
 80 rue de Cléry  
 75002 PARIS  
 Tél: 06 30 57 42 43  
 RSC Paris 980 745 665

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt  
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 2M NEGOCE	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 980745665	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)	

**2M NEGOCE**

80 rue de Cléry

75002 PARIS

Tél) 01 50 57 42 43

RSC Paris 980 745 665

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

2-2M NEGOCIE  
80, rue de Valenciennes  
75020 PARIS  
Tél : 01 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665


## Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2M NEGOCE

SIREN : 980745665

Attestation produite le 07/04/2026

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

 **2M NEGOCE**  
80 rue de Cléry  
75002 PARIS  
Tel: 06 50 57 42 43  
RSC Paris 980 745 665